

**SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)
EN DATE DU 18 FEVRIER 2025**

LISTE DES DELIBERATIONS

<p>Délibération n°2025/01 : nomination d'un nouveau membre du Conseil d'Administration suite à la démission d'un membre élu</p>	<p align="center">Approuvée</p>
<p>Délibération n° 2025/02 : vote du Compte Financier Unique 2024 du CCAS</p>	<p align="center">Approuvée</p>
<p>Délibération n° 2025/03 : affectation du résultat du budget CCAS 2024 au budget CCAS 2025</p>	<p align="center">Approuvée</p>

Dans un souci de simplification, l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 supprime le compte rendu des séances du conseil d'administration du CCAS.

A compter du 1^{er} juillet 2022 la liste des délibérations remplace le compte rendu des séances du conseil d'administration. Elle a pour objet d'assurer l'information rapide du public sur l'activité de l'organe délibérant. Conformément à l'article L.2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations examinées doit être affichée à la Mairie et publiée sur le site internet de la Commune dans un délai de huit jours à compter de l'examen de ces délibérations par le conseil d'administration du CCAS.

La présidente du CCAS
Mme Béatrice DALMAZ

Le secrétaire de séance
M. André DUCROZET



Dalmaz

